

REPUBLIQUE FRANCAISE

**BUDGET ANNEXE DE LA ZAC "BORDS DE SEINE"
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MANTES LA JOLIE**

Numéro SIRET : 217 803 618 000 16

POSTE COMPTABLE : MANTES LA JOLIE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE 1

voté par nature

BUDGET : 06 BUDGET ZAC

ANNEE 2014

SOMMAIRE

I. Informations générales			
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
2	B - Modalités de vote du budget		
II. Présentation générale du budget			
3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III. Vote du budget			
8-9	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
10-11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
12-13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
14-15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détails des chapitres et articles		
IV - ANNEXES			
A - Eléments du bilan		Jointes	Sans objet
16-17	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
18	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
19	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la collectivité ou l'établissement(4)		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'information			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier(4)		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des organismes des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
	D1 - Décisions en matière des taux de contributions directes		X
20	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312- du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art.R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes ou groupements de communes de 10 000 habitants ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1)

(4) Cet états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art.L.5211-36 du CGCT) et leurs établissements public.

(5) Si la collectivité ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau(1) par Chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau(1) par Chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec~~ ou sans les chapitres <<opérations d'équipement>> de l'état III B3 (2)
 - avec ou ~~sans~~ vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense <<opération d'équipement>>.

.....

III - Les provisions sont (2) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du)

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf.colonne <<Pour mémoire>>) s'effectue par rapport à la colonne du budget

- primitif ou cumulé- de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans~~ reprise des résultats de l'exercice N-1
- ~~avec~~ reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par <<du chapitre>> ou <<de l'article>>.

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	447 941,13	447 941,13
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		447 941,13	447 941,13

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	298 751,13	298 751,13
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		298 751,13	298 751,13

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	746 692,26	746 692,26
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			149 190,00	149 190,00	149 190,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante			149 190,00	149 190,00	149 190,00
66	CHARGES FINANCIERES	375,00				375,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	375,00		149 190,00	149 190,00	149 565,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	1 499 625,42		298 751,13	298 751,13	1 798 376,55
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	375,00				375,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 500 000,42		298 751,13	298 751,13	1 798 751,55
	TOTAL	1 500 375,42		447 941,13	447 941,13	1 948 316,55

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 948 316,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			3 345,00	3 345,00	3 345,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante			3 345,00	3 345,00	3 345,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 499 625,42		145 845,00	145 845,00	1 645 470,42
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 499 625,42		149 190,00	149 190,00	1 648 815,42
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	375,00		298 751,13	298 751,13	299 126,13
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	375,00				375,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	750,00		298 751,13	298 751,13	299 501,13
	TOTAL	1 500 375,42		447 941,13	447 941,13	1 948 316,55

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 948 316,55

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	1 499 250,42
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	36 000,00				36 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières	36 000,00				36 000,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 000,00				36 000,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	375,00		298 751,13	298 751,13	299 126,13
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	375,00		298 751,13	298 751,13	299 126,13
	TOTAL	36 375,00		298 751,13	298 751,13	335 126,13

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 714 449,88
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 049 576,01

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	251 199,46				251 199,46
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	251 199,46				251 199,46
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	251 199,46				251 199,46
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 499 625,42		298 751,13	298 751,13	1 798 376,55
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 499 625,42		298 751,13	298 751,13	1 798 376,55
	TOTAL	1 750 824,88		298 751,13	298 751,13	2 049 576,01

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 798 376,55
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 049 576,01

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	1 499 250,42
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	149 190,00		149 190,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	<i>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)</i>			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
71	<i>PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)</i>		298 751,13	298 751,13
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		149 190,00	298 751,13	447 941,13
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				447 941,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)</i>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)</i>			
29	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)</i>			
39	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)</i>			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)</i>			
59	<i>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)</i>			
3...	Stocks		298 751,13	298 751,13
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total			298 751,13	298 751,13
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				298 751,13

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 345,00		3 345,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)		298 751,13	298 751,13
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	145 845,00		145 845,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		149 190,00	298 751,13	447 941,13

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	447 941,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks		298 751,13	298 751,13
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total			298 751,13	298 751,13

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	298 751,13

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		149 190,00	149 190,00
6015	TERRAINS A AMENAGER		149 190,00	149 190,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)			149 190,00	149 190,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)	375,00		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	375,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		375,00	149 190,00	149 190,00

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8) (9)	1 499 625,42	298 751,13	298 751,13
7133	VARIAT DES EN COURS DE PR BIEN		149 561,13	149 561,13
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 499 625,42	149 190,00	149 190,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 499 625,42	298 751,13	298 751,13
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)	375,00		
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	375,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 500 000,42	298 751,13	298 751,13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 500 375,42	447 941,13	447 941,13

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	447 941,13

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>)

(9)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		3 345,00	3 345,00
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES		3 345,00	3 345,00
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)		3 345,00	3 345,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	1 499 625,42	145 845,00	145 845,00
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		145 845,00	145 845,00
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 499 625,42		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 499 625,42	149 190,00	149 190,00

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7) (8)	375,00	298 751,13	298 751,13
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS		149 561,13	149 561,13
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	375,00	149 190,00	149 190,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)	375,00		
796	TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	375,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		750,00	298 751,13	298 751,13

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 500 375,42	447 941,13	447 941,13
---	--	---------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	447 941,13

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	36 000,00		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	36 000,00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières	36 000,00		

	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

	TOTAL DES DEPENSES REELLES	36 000,00		
--	-----------------------------------	------------------	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)	375,00	298 751,13	298 751,13
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>375,00</i>	<i>149 561,13</i>	<i>149 561,13</i>
33586	FRAIS FINANCIERS		371,13	371,13
3555	TERRAINS AMENAGES	375,00	149 190,00	149 190,00
	<i>Charges transférées (9)</i>		<i>149 190,00</i>	<i>149 190,00</i>
3351	TERRAINS		149 190,00	149 190,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	375,00	298 751,13	298 751,13

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	36 375,00	298 751,13	298 751,13
--	------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	298 751,13
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	251 199,46		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	251 199,46		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement		251 199,46		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		251 199,46		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7) (8)	1 499 625,42	298 751,13	298 751,13
3351	TERRAINS		149 190,00	149 190,00
33586	FRAIS FINANCIERS		371,13	371,13
3555	TERRAINS AMENAGES	1 499 625,42	149 190,00	149 190,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 499 625,42	298 751,13	298 751,13
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 499 625,42	298 751,13	298 751,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 750 824,88	298 751,13	298 751,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	298 751,13
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01	0	1	2	3	4
---------	----	---	---	---	---	---

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						
RAR N-1 et reports	1 714 449,88					
Total cumulé dépenses d'investissement						

RECETTES						
Total recettes de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement						

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement						

RECETTES						
Total recettes de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL
---------	---	---	---	---	---	-------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						
RAR N-1 et reports						1 714 449,88
Total cumulé dépenses d'investissement						

RECETTES						
Total recettes de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes d'investissement						

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses de fonctionnement						

RECETTES						
Total recettes de l'exercice						
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice(BP+BS+D M)	Restes à réaliser (N-1)(3)		
	DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D	36 375,00		298 751,13	298 751,13
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C	36 375,00		149 561,13	149 561,13
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	36 000,00			
1641	EMPRUNTS EN EUROS	36 000,00			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	Dépenses imprévues				
	Transferts entre sections =C+D	375,00		298 751,13	298 751,13
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (C)(1)</i>	<i>375,00</i>		<i>149 561,13</i>	<i>149 561,13</i>
33586	FRAIS FINANCIERS			371,13	371,13
3555	TERRAINS AMENAGES	375,00		149 190,00	149 190,00
	Charges transférées (D)=E+F+G (1)			149 190,00	149 190,00
	<i>Travaux en régie (E)</i>				
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>				
	Stocks et en-cours (G)			149 190,00	149 190,00
3351	TERRAINS			149 190,00	149 190,00

	Op. de l'exercice I	Solde d'exécution D001 (3)	CUMUL IV
Dépenses	298 751,13		298 751,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (4)

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice(BP+BS+D M)	Restes à réaliser (N-1)(3)		
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
	Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice(BP+BS+DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d		1 499 625,42		298 751,13	298 751,13
Ressources propres externes (a)					
Autres recettes financières (b)					
024	Produits de cessions				
Transferts entre sections (c)(1)		1 499 625,42		298 751,13	298 751,13
3351	TERRAINS			149 190,00	149 190,00
33586	FRAIS FINANCIERS			371,13	371,13
3555	TERRAINS AMENAGES	1 499 625,42		149 190,00	149 190,00
021	Virement de la section de fonct. (d)				

	Opérations de l'exercice III	Solde d'exécution R001(3)	Affectation R1068(3)	CUMUL V
Recettes	298 751,13			298 751,13

	Montant
Dépenses financières (IV)	298 751,13
Recettes financières (V)	298 751,13
Solde (recettes - dépenses) VI=V-IV(5)	+0,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(6)(7) VI+c/2763+D(5)	+149 190,00
Résultat hors charges transférées V-(II+D001)	149 190,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) A n'inscrire que si le compte administratif est voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.
- (4) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.
- (7) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles	Vote (2)
		Budget de l'exercice(BP+BS+DM)	Restes à réaliser (N-1) (3)		
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
Total					